

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

Le SLAT Montagne : Sous la conduite d'encadrants bénévoles, la commission montagne propose à ses licenciés des activités tout au long de l'année:

- Alpinisme,
- Escalade,
- Randonnée,
- Ski Alpinisme,
- Raquettes,
- Canyoning,
- Pratique du VTT (carte SLAT uniquement hors compétitions)

Lieux de pratique : Le massif des Pyrénées pour des sorties à la journée ou au week-end, est le lieu privilégié, mais aussi d'autres massifs pour des séjours plus longs.

Affiliation : Le club est affilié à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

Pourquoi une charte : Au-delà de l'aspect officiel, le bureau du SLAT Montagne et les licenciés devons-nous appuyer sur des règles de base, pour le bon fonctionnement du club, avec comme objectif commun de tous nous impliquer ensemble dans la vie du club.

Définition : Une charte est l'ensemble de règles et principes fondamentaux d'une institution officielle.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

Le "SLAT Montagne" est une commission du SLAT, association de loi 1901. Son président est élu par le conseil d'administration du SLAT.

1. Le bureau

Le Bureau est élu lors de chaque assemblée générale il comprend :

- Un président,
- Un secrétaire en support au Conseil d'Administration du SLAT
- Un secrétaire adjoint,
- Un trésorier en support au Conseil d'Administration du SLAT
- Un trésorier adjoint,
- Deux responsables de la communication et des évènements,
- Des responsables du matériel de sécurité

2. La commission technique

La commission technique regroupe l'ensemble des encadrants pour toutes les disciplines pratiquées au sein du club, à savoir :

- alpinisme,
- ski alpinisme,
- randonnée,
- escalade,
- raquettes,
- canyon,
- VTT

La commission technique assure l'adéquation des sorties, les recommandations en terme de sécurité aux encadrants et licenciés.

3. Licences FFME et SLAT

Le club est affilié à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade. A compter de la saison 2010/2011 et selon l'Article 8 de la FFME (AG Chamonix Mars 2010), tous les adhérents à une association, ou une section d'association multisports, affiliés à la FFME sont tenus d'être licenciés à la FFME.

Une licence d'adhésion au club du SLAT est indispensable. Cette cotisation club permet de bénéficier des locaux du SLAT (salles de réunion et salle d'escalade) et des manifestations diverses organisées par le club, de profiter du calendrier des sorties, d'un encadrement bénévole et qualifié, de formations gratuites dispensées par les encadrants, d'un covoiturage et de la quote-part associée.

Toutes les personnes doivent obligatoirement être à jour de leur cotisation club et fédérale pour participer aux sorties.

L'inscription se fait directement au secrétariat du SLAT en remplissant le formulaire adapté www.slat.asso.fr. La cotisation SLAT et la licence FFME sont prises en compte par le secrétariat du SLAT.

Note: joindre un certificat de non contre-indication à la pratique des sports de montagne (obligatoire pour la licence fédérale) de moins de 6 mois.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

4. Assurance

La FFME apporte cette assurance à tous ses licenciés. Dans le cas d'une double licence FFCAM et FFME, seule l'assurance FFME sera prise en compte lors des sorties club. Voir informations sur www.ffme.fr

5. Licence découverte

La licence découverte est un moyen facile de découvrir une activité au sein d'un club affilié FFME. Cette licence est délivrée pour une journée par la FFME. Elle vous assure sur la sortie de votre choix.

Le bureau du SLAT est favorable à ce que la personne puisse en bénéficier au moins une première fois, sans que vous soyez licenciés SLAT. Pour les sorties suivantes, l'adhésion au SLAT sera exigée mais vous pourrez toujours demander une licence découverte pour les activités Montagne.

Voir infos sur www.ffme.fr

Formalités :

- contacter un responsable du club au moins 2 jours avant la sortie choisie
- indiquer votre nom, prénom et date de naissance
- une fois la licence validée, une copie vous est transmise
- le prix est répercuté sur la feuille de frais émise par l'encadrant
- une fois inscrit, cette somme est due au SLAT, quel que soit les circonstances : annulation de votre part ou annulation de la sortie par l'encadrant

Conseil: faites en sorte de bien préciser la journée, vous ne serez assuré que pour la journée choisie

6. Réunions

Une réunion a lieu tous les premiers mercredis soir de chaque mois à 21h dans la salle située au-dessus du secrétariat du SLAT (20 chemin Garric, Toulouse). Les dates sont consultables sur le calendrier des sorties ou sur le calendrier du SLAT Montagne [google calendar](#).

Les sujets abordés sont :

- le résumé des précédentes sorties,
- la présentation et la préparation des sorties suivantes,
- le règlement des sorties,
- et diverses informations et discussions liées à la vie du club, à la FFME.
- L'encadrant confirme lors de cette réunion le choix de la sortie ou toute modification ainsi que le niveau et le matériel requis.

7. Réunion d'Information Générale et Assemblée Générale

Une réunion d'information générale a lieu chaque fin d'année (Novembre). Lors de cette réunion, un bilan de l'année écoulé est présenté, le fonctionnement du club est décrit ainsi qu'un listing des sorties de l'année suivante

Une assemblée générale a lieu tous les 2 ans. Le bureau est élu ou renouvelé lors de cette assemblée générale.

Pour participer de plus prêt au club, intégrer le bureau ou se positionner en tant qu'encadrant, rien de plus simple que de contacter les membres du bureau en place.

CHARTE DU SLAT MONTAGNE

8. Budget

Le budget du SLAT Montagne est proposé, par la commission, au conseil d'administration du SLAT qui le valide en fonction des budgets alloués par le CE. Le budget est suivi par les trésoriers qui rendent compte au conseil d'administration.

9. Encadrement

L'encadrement est effectué par des bénévoles, tous qualifiés et/ou diplômés au sein de la FFME. Ils prennent sur leur temps personnel pour proposer au travers d'un programme annuel, une multitude de sorties, de la découverte à l'initiation, plus ou moins techniques, culturelles voire originales mais toujours conviviales.

Le rôle de l'encadrement est d'apporter un niveau de sécurité suffisant aux pratiquants au travers de leurs responsabilisations et de la connaissance des règles du milieu montagnard.

La finalité est d'amener le pratiquant à une autonomie suffisante dans l'activité.

Chacune des sorties est différente. Chacune des sorties demande un encadrement spécifique. Le responsable de la sortie est le seul juge du nombre ou de la qualité des personnes qu'il peut prendre en charge. Il peut à tout moment limiter le nombre de participants à la sortie, annuler une sortie ou renoncer à un objectif compte tenu des conditions externes (météo, neige, difficulté) ou internes (gestion du groupe, capacité physique des personnes dans le groupe).

10. Programme et sorties

Un programme est défini en fin de saison (Novembre) pour l'année suivante. Ce programme est une référence. En fonction des conditions climatiques, nivologiques, le programme peut être modifié à tout moment.

En tant que licencié au SLAT Montagne, toutes les sorties listées au calendrier vous sont ouvertes, sous réserve de l'accord de l'encadrant.

Les sorties sont adaptées à tous niveaux : découverte, initiation, technique, tout en apportant détente et convivialité.

- **Niveau découverte** : Sortie facile, idéale pour débiter, pour découvrir l'activité
- **Niveau initiation** : Sortie pour personnes ayant déjà pratiqué, apprentissage de certaines techniques en fonction de l'activité
- **Raid** : Randonnée de plusieurs jours en haute montagne exigeant une bonne condition physique.
- **Ski Alpinisme** : Des notions de BSA « Bon Skieur Alpiniste » ou et TBSA « Très Bon Skieur Alpiniste » sont précisées. Ces sorties sont exigeantes physiquement et demandent un niveau technique adapté voire une connaissance des manipulations de corde.
- **Alpinisme** : La pratique de l'alpinisme suppose un minimum de pratique de l'escalade et une maîtrise des manœuvres de corde et de technique d'assurage.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

- Initiation : Course accessible à tous
- PD : "**P**eu **D**ifficile" Course nécessitant parfois l'encordement.
- AD : "**A**ssez **D**ifficile" Course pour débutant en alpinisme pratiquant la randonnée en montagne
- D : "**D**ifficile" Course pour grimpeur débrouillé nécessitant une bonne condition physique
- TD : "**T**rès **D**ifficile" Course nécessitant une bonne préparation et très bonne condition physique, pour grimpeur confirmé

11. Inscriptions aux sorties

Les inscriptions aux sorties sont déclenchées par l'encadrant soit en réunion, soit par messagerie, quelques jours, voire quelques semaines avant la sortie lorsqu'une réservation dans un refuge, un gîte est nécessaire.

Prenez contact avec l'encadrant pour vous inscrire. Pour une première sortie, il est recommandé de vous rendre à la réunion le mercredi précédent la sortie, pour rencontrer l'encadrant, pour que l'encadrant vous rencontre.

L'heure de RDV de la sortie est fixée par le responsable, le lieu du RDV est le parking du TOAC au "20 chemin Garric, Toulouse". Un co-voiturage est organisé au mieux, avec un minimum de 3 personnes par véhicule.

L'encadrant informe par mail les membres du bureau des personnes sortantes, ainsi que de tout changement de dernière minute (annulation, ajout de personnes, changement de destination).

12. Note de frais et règlement

Une note de frais est émise par l'encadrant dans la semaine suivant la sortie et diffusée aux sortants, copie aux trésoriers et secrétaire.

Le remboursement des indemnités kilométriques est de 0.29€ du km, plus frais de péage et parking.

La participation du SLAT (quote-part) pour les sorties est de 20% avec un plafond de 100€ uniquement applicable sur les frais de transport.

Quand le camion du SLAT est utilisé il n'y a pas de participation aux frais.

Le règlement des frais est effectué par chèque à l'ordre du SLAT MONTAGNE. Pour des raisons de suivi de budget, les frais de sortie sont réglés le mercredi suivant la sortie, soit en participant à la réunion, soit par dépôt au secrétariat du SLAT, soit dans la boîte aux lettres, soit par courrier à l'adresse suivante : **SLAT MONTAGNE, 20 chemin de Garric, 31200 TOULOUSE.**

Chaque personne ayant pris sa voiture pour co-voiturer, est remboursée sur la base du barème annoncé. Le remboursement de frais est fait par chèque. Le chèque est à retirer directement auprès des trésoriers lors des réunions ou en faisant parvenir une enveloppe timbrée avec votre adresse.

Horaires d'ouverture du secrétariat sur www.slat.asso.fr.

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

13. Formations

Pour chaque discipline il existe des cursus bien définis. Des formations théoriques et pratiques sont régulièrement organisées toute l'année au sein du club, en salle ou lors des sorties extérieures.

Ces formations sont structurées suivant 2 niveaux :

La formation de niveau 1 : c'est une formation qualifiante organisée par le club, vous amenant à une certaine autonomie.

Les principales dates à retenir au SLAT :

- Décembre / janvier pour la formation neige et avalanches, recherche DVA,
- mars/avril pour l'orientation,
- mai/juin pour les techniques d'alpinisme l'escalade.

La formation de niveau 2 : c'est une formation qualifiante et diplômante, plus poussée, organisée par les comités départementaux ou régionaux.

- Elle se décompose sous forme de passeports.
- Elle s'adresse aux pratiquants qui souhaitent aussi devenir initiateurs.
- Elle est payante et donne lieu à la délivrance d'une attestation de stage.

Voir infos sur www.ffme.fr

14. Prêt du matériel de sécurité

Le club met à la disposition de ses licenciés du matériel de sécurité (kits DVA, cordes). Ce matériel appartient au SLAT Montagne et ne peut être utilisé que dans le cadre des sorties club.

- **Règle 1** : Il est de la responsabilité de tous licenciés de maintenir ce matériel en l'état après son utilisation, de le ranger comme il a été trouvé (lovage des cordes, pliage des sangles des DVA).
- **Règle 2** : Le matériel utilisé lors d'une sortie est réutilisé la sortie suivante soit par vous-même, soit par un autre licencié. Il est donc important de signaler à l'encadrement toute dégradation ou tout dysfonctionnement instantanément après la sortie.
- **Règle 3** : Toute perte de matériel ou dégradation volontaire sera passible d'un remboursement intégral ou du coût de la réparation occasionnée.

Procédure de prêt des kits DVA, pelle et sonde

- Retrait du kit le matin de la sortie, sur le parking du TOAC, en présence de l'encadrant.
- Inscription au tableau du nom de l'emprunteur et du numéro du kit.
- Dès retour de la sortie, vérification du matériel par le sortant et l'encadrant.
- Remise du kit dans le local matériel

Retrait des cordes

- Responsabilité de l'encadrement pour la mise à disposition des cordes.

15. Utilisation du matériel, gestion des Equipements de Protection Individuelle (EPI)

Les EPI sont gérés par les gestionnaires d'EPI désignés par le président de la commission. Cette gestion est formalisée par la tenue d'un registre contenant les fiches de vie de chaque EPI. Une fiche récapitulative des cordes et des DVA est affichée dans chacune des armoires du local.

CHARTE DU SLAT MONTAGNE

15.1. Liste du matériel du SLAT Montagne

Kits Détecteurs Victimes Avalanches : 15 Kits

Cordes :

- 8 cordes de rappel de 50m pour l'escalade et l'alpinisme en grandes voies
- 4 cordes à simple 70m, 1 corde à simple 60m pour l'escalade en moulinette
- 4 cordes à simple 40m pour l'alpinisme courses d'arêtes, la randonnée glaciaire
- 9 cordes à simple pour la salle d'escalade du COSEC (stockées dans un local au gymnase du COSEC)
- 4 cordes de randonnée 30m/8mm, utilisables en main courante lors de randonnée haute montagne (à proscrire pour un encordement sur glacier)

15.2. Identifications

Chaque EPI est identifié de manière unique par une référence ou numéro mentionnés dans le registre et les fiches de vie.

15.3. Fiches de vie

Les fiches de vie des EPI sont classées dans le registre des EPI à usage du gestionnaire d'EPI et des personnes déléguées uniquement.

15.4. Rangements

Les cordes sont entreposées dans 3 armoires métalliques. Les armoires à cordes sont identifiées « SLAT Montagne cordes à simple » et « SLAT Montagne cordes à double ».

Les DVA, pelles et sondes, sont également stockés dans une armoire métallique dans le même local que les cordes. L'armoire est identifiée « Kits DVA »

15.5. Contrôles

La législation : Le contrôle de l'ensemble des EPI doit être réalisé au minimum une fois par an. Les contrôles complémentaires et autres actions sur les EPI sont consignés dans chaque fiche de vie des EPI.

Le SLAT Montagne se donne pour objectifs :

Kits DVA : chaque utilisateur doit en vérifier le fonctionnement en début et en fin d'utilisation et signaler à l'encadrant toute anomalie. Les gestionnaires EPI font un contrôle complet en début et fin de saison.

Cordes : L'encadrant réalise un contrôle visuel après chacune des sorties. Les gestionnaires EPI réalise 2 fois par an un contrôle spécifique (juin et décembre).

15.6. Renouvellement

Le matériel est renouvelé sur une base :

- de fréquence d'utilisation,
- de dates d'achat
- et dates prévisionnelles de mise au rebut,
- voir de dégradation ou de dysfonctionnement constaté.
- Les piles des DVA sont systématiquement remplacées à chaque début de saison.

Note : Les conditions de renouvellement de chaque EPI sont spécifiées dans les fiches de vie.

CHARTE DU SLAT MONTAGNE

16. Salle d'escalade

La mairie de Toulouse met à la disposition du SLAT, la salle d'escalade du COSEC (rue Ferdinand Laulanie – Mirail) tous les jeudis soirs de 20h à 22h, du mois de septembre au mois de juin, également pendant les vacances scolaires. Les seules périodes de fermeture sont :

- les grandes vacances,
- les vacances de Noël,
- les jours fériés,
- ou informations transmises par l'encadrement.

Un encadrement est nécessaire. Les initiateurs assurent la formation, la sécurité, le respect du lieu et le respect des horaires.

La salle d'escalade est composée :

- d'un mur principal équipé de 8 voies (niveau de 5a à 6c)
- d'un mur secondaire pour débutants avec plan incliné (niveau 4)
- d'une "grotte" pour la pratique du bloc (niveau 5 et 6)

17. Manifestations et communications

Pour rassembler les adhérents, plusieurs manifestations sont mises en place tout au long de l'année, soirées diaporamas et soirée barbecue.

Le club communique également vers ses licenciés sur tous les événements départementaux, régionaux et nationaux.

18. Sécurité en montagne

La sécurité est l'affaire de tous et pas uniquement de l'encadrement. Ci-dessous quelques règles élémentaires de sécurité en montagne

- Ne jamais partir seul, informer une autre personne de son itinéraire
- Préparer la course par l'étude du terrain sur la carte ou coordonnées GPS
- Prendre la météo et le bulletin de risque d'avalanche au plus récent
- Partir tôt (été comme hiver), rentrer tôt
- Etre conscient de ses possibilités et de ses connaissances
- Examiner les zones à risque sur le terrain
- Savoir se servir du matériel emporté (DVA, pelle, sonde, piolet, crampons, corde, broches...)
- Porter des vêtements adaptés à la saison
- Gérer les pauses ravitaillement et repos
- Porter des lunettes et appliquer un écran total (été comme hiver)
- Ne pas hésiter à faire demi-tour
- Savoir demander du secours (position YES / NO)
- Avoir préparé un fond de sac
- Préparer une pharmacie individuelle

19. Fiche avec numéros de téléphone des PGHM (ligne directe)

Oloron (64) : 05.59.10.02.50

Pierrefitte (65) : 05.62.92.71.82

Luchon (31) : 05.61.79.28.36

Savignac les Ormeaux (09) : 05.61.64.22.58

CHARTRE DU SLAT MONTAGNE

Osseja (66) : 04.68.04.51.03

SECOURS 31 : 05.61.89.31.31

SECOURS 65 : 05.62.92.41.41

Numéro européen : 112

Outre le fait qu'il n'y ait qu'un seul numéro à connaître pour tout l'espace européen, ce numéro vous sera accessible depuis votre portable en passant par un réseau autre que celui pour lequel vous payez un abonnement, ceci augmentant la couverture potentielle et donc l'accessibilité aux secours.

20. Déclaration d'accident

En cas d'accident, une déclaration est à renvoyer dans les 5 jours à :

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
8/10, quai de la Marne
75019 Paris

Téléphone : 01 40 18 75 55 - Danica DODEV

Télécopie : 01 40 18 75 59

E-mail : d.dodev@ffme.fr ou info@ffme.fr

Numéro de contrat 42299672

En cas de rapatriement au domicile du bénéficiaire et préalablement à toute intervention, téléphoner à Mondial Assistance France 01.40.25.15.24 ou à partir de l'étranger 33.(1).40.25.15.24

En complément, l'adhérent doit faire sa déclaration dans les 3 jours au :

Secrétariat du SLAT

20 Chemin de Garric

31200 Toulouse

Téléphone : 05 34 40 96 70

Télécopie : 05 34 40 96 79

Numéro de contrat AXA Assurance 1368137004

21. Matériel de base

Partir en montagne n'est jamais anodin. Ce milieu potentiellement hostile demande une certaine vigilance, le respect de certaines règles, de l'encadrement, avec un matériel adapté à la sortie prévue.

Voici donc une liste de matériel minimum nécessaire dans votre sac à dos, qu'il faudra adapter à la saison, à l'altitude, à la météo, au type de course, aux conseils donnés par l'encadrement :

Matériel de base pour toutes les activités :

- veste goretex
- polaire ou doudoune
- sous-vêtements évacuants l'humidité
- 1 paire de gants
- lunettes, crème solaire
- bonnet, chapeau ou bandana
- réserve d'eau ou thermos

CHARTE DU SLAT MONTAGNE

En montagne, votre sac peut être votre sécurité. Prévoyez un fond de sac avec :

- couvertures de survie (une grande pour le sol, une alu/or pour le corps)
- pièce d'identité ou carte FFME
- frontale
- sifflet
- grand sac poubelle
- bougie, briquet
- gants
- quelques barres énergétiques
- petite pharmacie personnelle avec antalgique et elastoplast
- numéros de téléphone des PGHM

Enfin pour les activités bien spécifiques, le matériel adapté et obligatoire :

- **Ski Alpinisme** : skis, peaux encollées, couteaux, 1 paire de gants de rechange, masque, crampons, piolet, DVA, pelle et sonde
- **Alpinisme** : chaussures rigides, casque, crampons, piolet droit ou piolets techniques, paire de gants chauds, baudrier, système d'assurage, 1 mousqueton à vis, 1 longe, masque. DVA, pelle et sonde pour l'alpinisme hivernal
- **Raquette** : chaussures, raquettes, guêtres, crampons, piolet droit, DVA, pelle et sonde
- **Randonnée** : chaussures souples suivant le terrain, crampons, piolet droit
- **Escalade** : casque, chaussons, baudrier, système d'assurage, 1 longe avec mousqueton à vis
- **Canyon** : combinaison, casque, baudrier, système d'assurage avec double longe

En fonction de la durée de la sortie, WE ou plusieurs jours, du degré d'autonomie, du choix d'hébergement ou du bivouac, l'encadrant spécifiera le matériel complémentaire.

22. Respect du milieu montagnard

La spécificité du milieu montagnard implique prudence, vigilance et humilité dans l'appréciation des conditions de la montagne.

Par leur comportement, les participants à une sortie sont également sensibles au respect de l'environnement naturel et humain.

Bonne Montagne à Tous

LE BUREAU du SLAT Montagne